Santé Canada Health Canada

Votre santé et votre sécurité... notre priorité. *Your health and safety... our priority.*

Décision de réévaluation RVD2018-07

Acétate de (E) 8 dodécényle, (Z) 8 dodécénol et acétate de (Z) 8 dodécényle et préparations commerciales connexes

Décision finale

(also available in English)

Le 29 mars 2018

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6607 D
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca

Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

ISSN : 1925-0991 (imprimée)
1925-1009 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-28/2018-7F (publication imprimée)
H113-28/2018-7F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

Décision de réévaluation

En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada doit régulièrement réévaluer tous les pesticides homologués pour s'assurer qu'ils demeurent conformes aux normes en vigueur en matière de santé et de sécurité environnementale et pour garantir qu'ils ont encore une valeur. La réévaluation est effectuée en prenant en considération les données et les renseignements provenant des fabricants de pesticides, des rapports scientifiques publiés et d'autres organismes de réglementation. Pour toutes ses réévaluations, l'ARLA se fonde sur des méthodes d'évaluation des risques reconnues à l'échelle internationale ainsi que sur les démarches et les politiques actuelles en matière de gestion des risques.

L'acétate de (*E*)-8-dodécényle, le (*Z*)-8-dodécénol et l'acétate de (*Z*)-8-dodécényle sont des phéromones de lépidoptère à chaîne droite (PLCD). Ils sont utilisés en coformulation et homologués pour la lutte contre la tordeuse orientale du pêcher, le petit carpocapse de la pomme et le carpocapse de la pomme dans les fruits. Les produits actuellement homologués qui contiennent ces principes actifs de qualité technique sont énumérés à l'annexe I.

Le présent document expose la décision d'homologation définitive[1] concernant la réévaluation de l'acétate de (*E*)-8-dodécényle, du (*Z*)-8-dodécénol et de l'acétate de (*Z*)-8-dodécényle. Tous les produits contenant de l'acétate de (*E*)-8-dodécényle, du (*Z*)-8-dodécénol et de l'acétate de (*Z*)-8-dodécényle homologués au Canada sont visés par cette décision de réévaluation. Celle-ci fait suite au Projet de décision de réévaluation PRVD2017-05, *Acétate de (E)-8-dodécényle, (Z)-8-dodécénol et acétate de (Z)-8-dodécényle*[2], document qui a fait l'objet d'une période de consultation de 90 jours.

L'ARLA n'a reçu aucun commentaire pendant la période de consultation. Par conséquent, la présente décision est conforme à celle qui est proposée dans le PRVD2017-05.

Le document PRVD2017-05 contient la liste des données utilisées comme fondement à la décision de réévaluation proposée.

Décision réglementaire concernant l'acétate de (*E*)-8-dodécényle, le (*Z*)-8-dodécénol et l'acétate de (*Z*)-8-dodécényle

L'ARLA a terminé la réévaluation de l'acétate de (*E*)-8-dodécényle, du (*Z*)-8-dodécénol et de l'acétate de (*Z*)-8-dodécényle. En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'ARLA a jugé acceptable le maintien de l'homologation des produits contenant de l'acétate de (*E*)-8-dodécényle, du (*Z*)-8-dodécénol et de l'acétate de (*Z*)-8-dodécényle. L'évaluation des renseignements scientifiques disponibles révèle que les produits contenant de l'acétate de (*E*)-8-dodécényle, du (*Z*)-8-dodécénol et de l'acétate de (*Z*)-8-dodécényle respectent les normes en vigueur pour protéger la santé humaine et l'environnement lorsqu'ils sont utilisés

[1] « Énoncé de décision » conformément au paragraphe 28(5) de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

[2] « Énoncé de consultation » conformément au paragraphe 28(2) de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

conformément aux conditions d'homologation, y compris aux modifications requises au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Aucune mesure d'atténuation supplémentaire ou mise à jour de l'étiquette n'est exigée. Aucune donnée additionnelle n'est requise.

Autres renseignements

Toute personne peut déposer un avis d'opposition[3] à l'égard de la décision de réévaluation concernant l'acétate de (*E*)-8-dodécényle, le (*Z*)-8-dodécénol et l'acétate de (*Z*)-8-dodécényle dans les 60 jours suivant sa date de publication. Pour de plus amples renseignements sur les conditions à remplir pour déposer un avis d'opposition (l'avis doit avoir un fondement scientifique), veuillez consulter la section Pesticides et lutte antiparasitaire (sous la rubrique « Dépôt d'un avis d'opposition ») du site Web Canada.ca, ou communiquer avec le Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire de l'ARLA.

[3] Conformément au paragraphe 35(1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires.*

Annexe I Produits antiparasitaires contenant de l'acétate de (*E*)-8-dodécényle, du (*Z*)-8-dodécénol et de l'acétate de (*Z*)-8-dodécényle homologués au Canada en date du 23 février 2018

Numéro d'homologation	Nom du produit	Titulaire	Formulation	Catégorie
26136	Phéromone technique Bedoukian OFM	Bedoukian Research, Inc.	Liquide	Produit technique
26981*	Phéromone de confusion sexuelle Isomate-M100	Pacific Biocontrol Corporation	Générateur à décharge lente	Usage commercial
26982	Phéromone de confusion sexuelle pour le contrôle de la tordeuse orientale du pêcher	Pacific Biocontrol Corporation	Liquide	Produit technique
27339*	Isomate-M Rosso phéromone de confusion sexuelle pour le contrôle de la tordeuse orientale du pêcher	Pacific Biocontrol Corporation	Générateur à décharge lente	Usage commercial
29352	Isomate-CM/OFM TT	Pacific Biocontrol Corporation	Dispositif	Usage commercial
29353	Phéromone CM/OFM TT de qualité technique	Pacific Biocontrol Corporation	Liquide	Produit technique
31419	Isomate OFM TT	Pacific Biocontrol Corporation	Générateur à décharge lente	Usage commercial
31718	Semios OFM Plus	Semiosbio Technologies Inc.	Produit sous pression	Usage commercial

* Produit abandonné. Date d'expiration : 30 juin 2018.